



## FICHE TECHNIQUE 3512-000

### CS-309

#### Agent de mûrissement et de scellement (conforme aux COV)

##### DESCRIPTION

CS-309 est un agent de mûrissement et de scellement incolore transparent fabriqué à partir de polymères acryliques et de solvants à évaporation rapide. Appliqué sur du béton fraîchement mis en place, il forme une pellicule solide et uniforme qui retient l'humidité et favorise simultanément le mûrissement et le scellement du béton. CS-309 respecte la limite de 350 g/L de COV pour les agents de mûrissement du béton.

##### UTILISATION

CS-309 est employé pour faire mûrir et sceller le béton fraîchement mis en place dans les applications commerciales et industrielles telles que les planchers, trottoirs, stations-service, stationnements multi-étagés et entrées.

CS-309 est recommandé pour les applications extérieures. Le produit ne jaunit pas suite à l'exposition aux ultraviolets et procure un fini durable résistant aux produits chimiques, à l'huile, à la graisse, aux sels de déglçage et à l'abrasion.

Pour les applications intérieures, spécifier et appliquer les agents de mûrissement et de scellement VOCOMP-20, VOCOMP-25 ou VOCOMP-30 de W. R. MEADOWS.

##### CARACTÉRISTIQUES

- Film perméable permettant l'évaporation de l'humidité dans le béton mûri.
- Retient l'eau de gâchage dans le béton pour favoriser une hydratation complète de la pâte de ciment afin de donner un béton dur et dense résistant aux taches, à l'abrasion, au poudrage et à l'écaillage.
- Film demeurant à la surface du béton pour faciliter le nettoyage et réduire les coûts d'entretien.
- Accepte les peintures à base de caoutchouc chloré et d'huile et la plupart des adhésifs à revêtements de sol.

##### EMBALLAGE

Seaux de 3,78 litres, seaux de 18,9 litres et barils de 205 litres

##### RENDEMENT

4,9 à 14,7 m<sup>2</sup>/l (200 à 600 pi<sup>2</sup>/gal.)

Le taux de recouvrement est approximatif et varie selon la porosité de la surface.

##### NORMES

- ASTM C 309, Type 1, Classe B
- Conforme à la réglementation canadienne sur les limites de concentration en COV pour les revêtements architecturaux.
- Ministère des transports du Québec

##### APPLICATION

**Préparation de la surface...** Appliquer lorsque l'eau de surface a complètement disparu et que la surface de béton n'est plus sujette au marquage par les travailleurs. La surface à sceller doit être sèche et débarrassée de tout contaminant. Éliminer les taches et les décolorations.

**Méthode d'application...** Appliquer avec un pulvérisateur à basse pression comme un Chapin 19049. Une buse de pulvérisation à motif en éventail de 80° réglée à un débit de 1,8 litre par minute (1 gpm), telle qu'une Chapin 6-5797, permet d'obtenir un excellent revêtement homogène. Contacter le fabricant du pulvérisateur pour vous assurer de la compatibilité du pulvérisateur avec le produit.

Le produit ne devrait pas être appliqué en plein soleil lorsque la température est élevée. Ces facteurs causent une évaporation trop rapide du produit empêchant la formation adéquate de la pellicule protectrice. Dans ces conditions, la pellicule pourrait se délaminer, boursouffler et/ou altérer sa couleur en la faisant blanchir. La température de la surface de béton doit se situer entre 10° et 32°C (50° et 90°F).

Étendre uniformément sur la totalité de la surface en évitant la formation de flaques dans les zones basses. Restreindre la circulation piétonnière durant au moins 4 heures, 12 heures de préférence.

Page suivante ...

### W. R. MEADOWS DU CANADA

70 HANNANT COURT, MILTON, ONT. L9T 5C1  
TÉL: (905) 878-4122 FAX: (905) 878-4125

Bureau de vente: Montréal (877) 405-5186

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX  
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON  
St. Albert, AB  
[www.wrmeadows.com](http://www.wrmeadows.com)

Le produit ne devrait pas être appliqué sur du béton trop humide. L'humidité emprisonnée dans un scellant à base de solvant peut causer la délamination de la pellicule et/ou altérer sa couleur en la faisant blanchir.

Des couches additionnelles peuvent être appliquées dès que la couche précédente a séché.

Pour une protection maximale, appliquer une couche supplémentaire de produit et/ou appliquer le revêtement HIAC ou HIAC-PLUS. Remarque : Le béton doit être âgé d'au moins 7 jours avant l'application de HIAC ou HIAC-PLUS.

Remarque : Si le produit est appliqué sur une surface de béton existante (de plus de 28 jours), les variations de coloration du sable et de l'agrégat présents dans le béton peuvent être accentuées ce qui fera apparaître la surface décolorée.

**Temps de séchage...** Le produit sèche rapidement. Le temps de séchage peut être augmenté selon le taux de recouvrement, la température, le degré d'humidité et les conditions du projet. Limiter la circulation piétonnière durant au moins quatre heures, douze heures de préférence.

**Nettoyage...** Nettoyer les outils avec un solvant comme le xylène, le solvant SEALTIGHT ou le toluène.

## PRÉCAUTIONS

Pour usage industriel uniquement. Appliquer sans diluer ni étirer la teneur en COV du produit. **POUR UTILISATION À L'EXTÉRIEUR UNIQUEMENT.** Les surfaces traitées avec CS-309 peuvent devenir glissantes dans certaines conditions.

Ne pas appliquer CS-309 lorsque la température du béton est inférieure à 4°C (40°F). CS-309 peut être employé sur du béton coloré mais des marbrures peuvent apparaître. Ne pas utiliser sur des surfaces denses et non poreuses telles que la brique ou la pierre.

Le béton contenant du chlorure de calcium peut demeurer foncé plus longtemps lorsqu'il est traité avec CS-309. Les planchers de béton bien mûris avec CS-309 sont conformes à la section 8.9 de la norme ASTM C 1315 «Adhesion of Tile Cements». Pour d'autres spécifications, s'assurer d'obtenir l'approbation du fabricant de la peinture ou du couvre-sol résilient avant d'appliquer CS-309. Le rédacteur de devis et l'utilisateur déterminent la pertinence d'employer le produit pour des applications particulières et assument toutes les conséquences.

CS-309 est un scellant sous forme de membrane. Tous les scellants sous forme de membrane peuvent assombrir le béton et faire ressortir les imperfections causés par les variations de porosité et dans le fini du béton.

## SÉCURITÉ ET TOXICITÉ

Contient un solvant. Utiliser avec une ventilation adéquate et éviter l'inhalation prolongée des vapeurs qui pourraient provoquer de la somnolence ou une suffocation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour de plus amples informations, lire l'étiquette et la fiche signalétique. Lire et observer toutes les instructions et précautions.

Nocif ou fatal si avalé.

## NUMÉRO ET TITRE DE LA SPÉCIFICATION

03 39 23 Mûrissement du béton avec membrane

## INFORMATION LEED

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

- Crédit IEQ 4.2 : Matériaux à faible émission – Peintures et revêtements
- Crédit IEQ 4.3 : Matériaux à faible émission – Planchers
- Crédit MR 2 : Gestion des déchets de construction
- Crédit MR 5 : Matériaux régionaux

**POUR LA FICHE TECHNIQUE LA PLUS RÉCENTE, DES INFORMATIONS LEED SUPPLÉMENTAIRES ET LA FICHE SIGNALÉTIQUE, VISITER :**

[www.wrmeadows.com](http://www.wrmeadows.com)

2012-08-02

SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

**Garantie:** W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défécuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.